

# Sur le recensement de population de l'île Bourbon pour l'année 1768

Bellecombe et Crémont au ministre, le 28 janvier 1770.

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/3/13  
=====

Recensement pour l'année 1768

Au quartier St Denis, île de Bourbon, le 28 janvier 1770

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le recensement général de l'île de Bourbon pour l'année 1768, divisé par quartier et subdivisé par paroisse, lequel comprend 1° celui des habitants, de leurs femmes et enfants, [2° ] celui des esclaves mâles et femelles, grands et petits ; 3° celui de la quantité d'arpents de terre défrichée et en bois debout, et de maisons tant en pierre qu'en bois ; 4° celui des productions de l'île, en grains, légumes et cafés ; 5° enfin celui des bestiaux et chevaux.

La récapitulation générale de ce recensement vous présentera le nombre de 5237 Blancs, tant créoles qu'euro péens existant ou domiciliés dans cette colonie, dont 1113 mariés et 788 garçons au-dessus de 14 ans ; le nombre des filles à marier qui est de 630 serait moindre si le concubinage du créole avec l'esclave n'était pas trop fréquent. Nous diminuons le mal autant qu'il est en nous, en encourageant les mariages par tous les moyens possibles et en refusant toutes les libertés demandées pour des négresses tels que soient leurs talents et leurs métiers, ou les services rendus à leurs maîtres dès que nous sommes assurés ou que nous avons de justes soupçons d'un commerce illicite entre le maître et l'esclave. Il serait à désirer, Monseigneur, que quelques avantages fussent accordés par le Roi pour encourager la population et augmenter les mariages, et qu'il y en eut aussi pour les pères et mères qui ont 10 enfants vivant dans ces îles. Le nombre des familles qui ont cette quantité d'enfants et au-delà est considérable relativement au petit nombre d'habitants qui composent cette colonie, et le deviendrait davantage si quelque récompense flatteuse distinguait les auteurs de ces familles de la foule des autres.

Dans la totalité des esclaves qui est de 21047, il ne s'en trouve que 7442 de 15 à 55 ans, et qui fournissent aux corvées des chemins publics. Ce nombre est bien faible pour une colonie de près de soixante lieues de tour et dont tous les terrains sont concédés. Aussi en reste-t-il un grand nombre, incultes, et voyons-nous une quantité assez considérable d'habitants pauvres et chargés de famille, sans aucun esclave ou n'en ayant qu'un seul et encore très chétif.

Nous avons remarqué dans cette colonie que les mariages légitimes entre esclaves sont en général assez rares, et que cette espèce de population aurait besoin d'un encouragement particulier, tel, par exemple, que celui d'accorder la liberté à un Noir et une Négresse qui auraient donné dix enfants à leur maître ; c'est encore une suite du libertinage qui règne parmi le menu créole surtout, et de son peu d'attention à faire instruire leurs esclaves et à leur procurer des femmes quand il ne s'en trouve pas parmi le nombre des esclaves qui leur appartient.

Nous aurions, Monseigneur, plusieurs observations à vous faire sur le recensement des terrains, de leurs produits annuels et des bestiaux, mais elles doivent trouver place ailleurs, et ne peuvent entrer dans cette lettre particulière qui doit vous annoncer seulement l'envoi du recensement général de l'année dernière.

Nous sommes avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Bellecombe Crémont

\* \* \*